



PREMANON

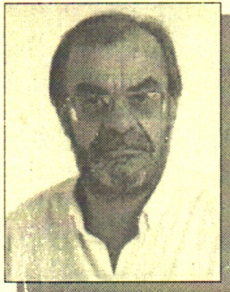
Janvier
2003
N°14

Bulletin Municipal



N° 1050. — Du Col de la Fauçille aux Rousses (Jura)
Le Tabanon au pied de la Dôle

Photo: Rogat à Divonne-les-Bains. — Déposé



Le mot du Maire

SOMMAIRE

Les potins du Conseil
2

Ordures ménagères
Spécialistes du vandalisme
3

Syndicat intercommunal des
eaux du plateau des Rousses
4 et 5

La chasse à Prémamanon (suite)
6

Alexandre Begrand
Éducateur Sportif au Centre
National de Ski Nordique
7

État civil
Calendrier
des manifestations 2003,
la patinoire,
École de Prémamanon
8

Nouveaux horaires secrétariat Mairie

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8H à 12H00
et de 15H30 à 18H00
sauf vendredi 17H00
Téléphone 03 84 60 77 09
Fax 03 84 60 72 52

Lors de mon dernier éditorial, je vous ai raconté l'histoire de la réalisation des travaux du centre village. L'histoire s'est déroulée à peu près comme je vous l'ai contée et quand tout sera parfaitement terminé, c'est, il me semble, un bon aménagement qui aura été réalisé à Prémamanon en cette année 2002 (il nous restera alors dans les années à venir à étendre les améliorations au reste du village).

En revanche, le non-aménagement des abords de l'immeuble de la Serre par la copropriété constitue pour moi un grand regret. Il est à craindre, si rien n'est fait rapidement, que ce devant d'immeuble devienne un point noir paysager pour Prémamanon.

L'an 2002 vit également l'aboutissement des travaux du lotissement " Les Crétets " aux Rivières qui ne demande maintenant plus qu'à être construit (deux maisons sont déjà érigées). La réalisation de ce lotissement, en complément des investissements réalisés par des privés sur le secteur Prémamanon d'Amont devrait asseoir la population locale

pour un certain temps si la récession économique du secteur du Haut Jura ne vient pas trop à décourager les futurs propriétaires.

Au niveau intercommunal, 2002 fut également l'occasion d'une réorganisation complète de la station. Cette restructuration, comme toute restructuration, déroute un peu certains acteurs du tourisme car elle change les repères. Il était toutefois indispensable de la réaliser pour espérer mener à bien la modernisation de nos équipements ainsi que pour faire évoluer nos méthodes de gestion, de communication et de commercialisation.

Concernant les projets 2003, il s'agira cette année de réaliser l'agrandissement du vestiaire et du préau de l'école (4^{ème} classe oblige).

Ce sera également l'occasion de lancer la révision du PLU (ex plan d'occupation des sols). Cette étude est d'importance car elle va préfigurer de l'aménagement de la commune pour les 15 ans à venir.

Il s'agira aussi de terminer le schéma directeur d'assainissement qui devrait nous permettre d'établir notre choix concernant soit la modernisation de notre station d'épuration du Goulet, soit l'implantation d'une station intercommunale (Prémamanon/Les Rousses ou Prémamanon/Les Rousses/Morez ou ...)

De manière plus générale, nous sommes dans une période où chacun fait preuve d'un très grand individualisme (pour moi, moi je, il me faut, vous me devez) et où paradoxalement chacun fait toujours appel à la collectivité pour assurer cette différence. Que l'année 2003 soit, il faut l'espérer, l'année d'un changement dans ces comportements, notamment en ce qui concerne le respect de l'autre et la tolérance : essayons de redonner un sens au mot CIVISME.

Mes vœux les meilleurs à toutes et à tous !

Le Maire,
B. REGARD

Les potins du Conseil

Cette rubrique est un condensé des réunions du Conseil Municipal. Nous souhaitons, dans ces quelques lignes, donner le ton des débats et informer de quelques unes des décisions qui ont été prises. Nous vous rappelons que ces réunions sont publiques et se tiennent généralement le dernier vendredi du mois. Le compte-rendu officiel et complet est affiché sur les panneaux installés devant la mairie.

31 mai 2002

AMENAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE. Le préfet autorise la mise en route des travaux, la SJE a été retenue pour un montant s'élevant à 269 229 euros TTC (pour une estimation de 301 436 euros). Les travaux commenceront fin août.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant global des subventions aux associations communales et locales pour l'année 2002 est de 11 545 euros.

INDEMNITÉ DES ADJOINTS

Le Conseil accepte le versement de la nouvelle indemnité des adjoints à compter du 1er juillet 2002 soit 293,87 euros brut mensuel pour chacun.

AVENIR DU SIVOM. La loi impose au SIVOM de se dissoudre au plus tard le 31/12/2002. Après discussion, le Conseil Municipal décide de suivre la proposition du Comité Syndical du SIVOM à savoir : Adhérer aux SIVU (Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique) qui seront créés pour la gestion de la station d'épuration de Morez, de la piscine de Morbier. Pour la chambre funéraire de Morez et pour l'emprunt concernant l'hôpital, des conventions seront établies.

QUESTIONS DIVERSES

Pour pallier aux difficultés de recrutement des infirmières, il est envisagé de créer un service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées. Il est prévu l'embauche d'aides soignantes qui prendraient en charge les soins d'hygiène libérant ainsi les infirmières pour d'autres tâches plus techniques. Il semblerait logique que les communes avoisinant le Centre de Soins des Rousses s'impliquent dans sa gestion (y compris Prémaman bien sûr).

26 juillet 2002

BAIL BOWLING

La SARL New Bowling ayant cédé son fonds de commerce à la SARL "Le Bowling", un nouveau bail de 9 ans a été établi au nom de cette dernière en repartant sur les mêmes bases que précédemment à savoir le loyer mensuel de 1331 euros TVA comprise.

AUTORISATION DE LOTIR :

Christian RINALDI

Dans le projet de lotissement Rinaldi, la commune assurera les travaux (peu importants) de viabilité sous domaine public pour desservir le lotissement. **DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE** de billets du village. La convention avec la BPFCA arrivant à échéance, la commune renouvelle cette dernière pour 3 ans. L'indemnité trimestrielle versée par la commune à la BPFCA est de 882.68 euros HT.

TRAVAUX VOIRIE

Les travaux 2003 porteront sur la rue de l'Orée du Bois (estimation 7745 euros HT) et le Chemin du Creux Noir (4000 HTeuros). Renforcement rue Croix de la Teppe (30635 euros HT). Une demande de subvention ACIV est demandée au Conseil Général.

COMMISSION

INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ. Le Conseil désigne Jacques Putelat et Gaby Pilloud pour siéger à cette commission.

20 septembre 2002

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

1- transformation de la zone IINA située à l'entrée du village en INA pour la partie située à l'Ouest du Chemin d'Amont, une nouvelle voirie sera envisagée avec l'accord des propriétaires pour sortir sur le CD 25 direction Morez.
2- transformation de la petite zone IINA située à l'arrière du village (derrière le lotissement la Sambine) en zone INA pour terminer le secteur constructible.
3- transformation du secteur ND "à la Darbella" afin de permettre la construction d'un bâtiment d'accueil pur la pratique du ski de fond.
4- modification du règlement de la zone NDS de ce secteur pour admettre les équipements publics d'accueil de jour liés à l'exploitation du domaine skiable à l'exclusion de tout habitat permanent ou touristique.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ROUTE DES TUFFES

La commune envisage de réaliser des travaux pour desservir la route des Tuffes en éclairage public et profiterait de l'occasion pour canaliser les eaux

pluviales. Ces travaux seraient exécutés en plusieurs tranches.

QUESTIONS DIVERSES

Quelques créances irrécouvrables concernant des ordures ménagères et frais de secours sur piste sont mises en non valeur pour une somme de 120.29 euros.

CANTINE

Quel sera l'avenir de la cantine vu les effectifs importants ? Il convient de choisir définitivement le local, choix subordonné à celui de la formule adoptée (cuisine faite sur place ou distribution de plats tout préparés). Une commission sous la responsabilité de Céline Vigouroux est chargée de ce projet.

25 octobre 2002

NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX

Tarifs patinoire inchangés.

Cantine : les tarifs applicables à partir du 1er janvier 2003 sont établis à 3.20 euros et 3.51 euros.

Tarifs déneigement et autres : augmentation de 2.5%.

RÉCRUTEMENT PERSONNEL

SAISON D'HIVER : l'embauche de 2 saisonniers à temps complet est décidé soit : M. Bernard Conry du 1/12/2002 au 31/3/2003 et M. Gérard OFFNER du 1/11/2002 au 30/4/2003.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

M14 : quelques réajustements de crédits sont effectués en fonctionnement et investissement tout en respectant l'équilibre du budget.

13 décembre 2002

DEMISSION de M. Didier GABRY.

Il n'est pas prévu de remplacer ce dernier au sein du conseil municipal. Il sera remplacé au sein du SICTOM par M. J. C. Lamy Quique et le 4ème délégué au sein de la Communauté de Communes sera nommé lors de la prochaine séance du conseil.

SÉCURITÉ SUR LES PISTES

Considérant les nouvelles structures mises en place dans le cadre de la Communauté de Communes et notamment la création d'une SEM pour gérer le ski alpin et nordique, le Conseil autorise le Maire à établir et signer un contrat pour l'attribution du marché des

Au pied des pistes

**CRÊPERIE des
JOUVENCELLES
Mme IZARD**



**Bar-Crêpes-Sandwichs
Ouvert l'hiver seulement**

secours sur le domaine alpin et nordique. Il missionne la Société SOGESTAR pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les tarifs sont les suivants :

Petits soins : 35 euros

Zones rapprochées : 144 euros

Zones éloignées : 252 euros

Zones hors pistes : 504 euros

Recherches avec pisteur secouriste : 32 euros

Motoneige avec quad ou chauffeur : 58 euros

Engin damage avec chauffeur : 127 euros

Pour les évacuations des blessés par ambulance jusqu'à une structure médicale appropriée, le conseil décide de renouveler la convention avec les

Ambulances du Grandvaux pour l'hiver 2002/2003 aux tarifs suivants :

Zone 1. Cabinet médical de la station : 60 euros

Zone 2 : Hôpital de Morez ou Saint Claude : 75 euros

Zone 3 : Hôpital de Champagnole : 150 euros.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (POS)

Sur proposition de la Commission d'Urbanisme, le conseil retient le Cabinet "l'Atelier du Triangle" pour procéder à la révision du PLU pour 21 013 euros. Délai de réalisation : 1 an.

PARC NATUREL RÉGIONAL

Les délégués désignés pour représenter la commune au sein du PNR sont Bernard Regard, délégué titulaire et

Gérard Bégrand, délégué suppléant.
PRÊT TRAVAUX CENTRE DU VILLAGE

Un prêt de 150 000 euros de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 4.42% sur 15 ans a été prévu pour financer une partie des travaux.

SICTOM

Le conseil accepte l'adhésion de la commune de Maisod au sein du SICTOM du Jura et le retrait des communes de Mijoux et Lelex.

Monique RASPAIL

INFORMATION IMPORTANTE

ORDURES MÉNAGERES

A compter du 1er janvier 2003, le coût du traitement et de la collecte des déchets ménagers sera perçu par le SICTOM et non plus par la commune.

Vous ne recevrez plus de facture "redevance ordures ménagères" mais c'est par une taxe calculée et intégrée dans votre impôt foncier que seront collectées les sommes dues.

A l'attention des IMBECILES SPECIALISTES DU VANDALISME...

Notre commune, comme beaucoup d'autres malheureusement, est très souvent confrontée au manque de civisme et au vandalisme.

Nous ne comptons plus les fleurs cassées ou volées, les divers détritiques jetés çà et là, les canettes de bière et leurs emballages, qui, après les beuveries du week end, jonchent les bords de route et les parkings, etc...

Actuellement, un nouveau genre de la bêtise humaine est en train de naître. Une nouvelle spécialité voit le jour : **LE BRIS DES JALONS DE NEIGE**. Des individus, dont manifestement le quotient intellectuel est très bas, s'amusent à briser les jalons posés par les services municipaux ou par les particuliers. Comme leur bêtise n'a d'égale que leur lâcheté et leur couardise, ils pratiquent leur coupable activité la nuit pendant que dorment les braves gens. Bien entendu, leur grand courage ne leur permet pas d'exercer de jour, au vu et au su de tout le monde.

Que ces individus fassent très attention, les jalons qu'ils cassent pourraient bien servir, un jour ou l'autre, à les rosser, comme ils le méritent ! A bon entendeur, salut !

Gérard BEGRAND



Chalet l'Hermine

Route de la Darbella
39220 PREMANON

AUX JACOBEYS...

Location de skis

B.GAYET

Syndicat intercommunal des eaux du plateau des Rousses

Sa constitution

Par arrêté préfectoral en date du 13 avril 1955

Communes adhérentes : Les Rousses, Bois d'Amont, Prémanon, Lajoux, Lamoura, Septmoncel

Convention de livraison d'eau avec le Syndicat des Eaux du Col de la Faucille (Gex et Mijoux), Chaumont, Morez, Saint Cergue (Suisse).

Au total 11 communes desservies.

Ses ressources en eau

Le lac des Rousses : altitude 1059 mètres, superficie 90 ha, profondeur maximum 18 mètres

L'étude limnologique du Professeur TOITOUT du 26 février 1967 concluait sur la possibilité d'un prélèvement annuel dans le lac de 1 000 000 de m³, voire 1 500 000 m³, sous réserve que ce dernier volume n'engendre "que de minimes perturbations sur la qualité de l'eau du lac".

Ses installations

La station de clarification au bord du lac des Rousses, d'une capacité horaire de 450 m³, comprenant une chaîne de traitement complète pour eaux superficielles : préchloration, floculation, décantation, filtration, stérilisation au bioxyde de chlore. Les rejets des eaux de lavage de la station sont envoyés dans le réseau d'assainissement pour être traités à la station d'épuration de Morez.

5 stations de pompage

14 réservoirs en service, capacité totale de stockage : 4 600 m³

200 kilomètres de réseau de distribution en tuyaux de fonte, et s'étageant entre les cotes NGF de 1355 m maximum et 800 m minimum

3792 abonnés

1 005 820 m³ produits en 1994

961 480 m³ produits en 2001

La gestion des installations

Le Syndicat a confié l'exploitation de ses ouvrages à la Société SDEI par un contrat d'affermage en date du 29/07/1963 pour une durée de 30 ans, avec faculté de tacite reconduction pour 10 ans. Le fermier assure la surveillance, l'entretien et les réparations du réseau de distribution. Le fermier assure aussi à ses frais le renouvellement des matériels électromécaniques, des branchements et des compteurs. Il émet les factures des abonnés et est chargé de leur recouvrement. Le contrat d'affermage arrive à échéance le 31/07/2003.

Le syndicat et ses collaborateurs

Siège : Mairie des Rousses 39220

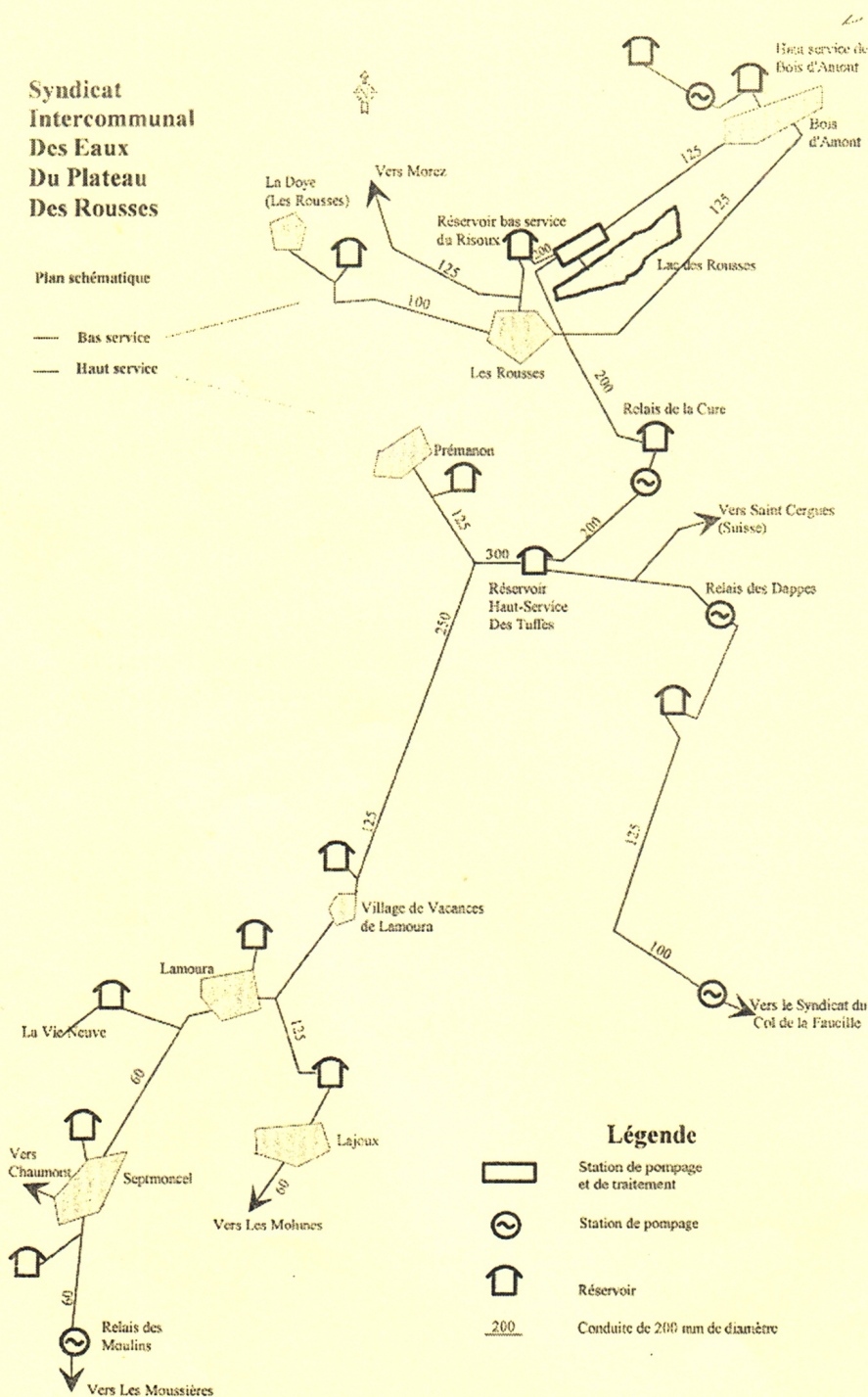
Présidence : Monsieur Bernard Mamet

Concepteur du projet, direction des travaux : Bureau d'études Marc Merlin

Exploitant : Société de Distribution d'Eau intercommunale (SDEI)

Agence de Morez : 62 avenue de la République 39400 - Tél. 03 84 33 54 41

Centre régional de Bourgogne Sud Jura. Agence Saône Jura, 7 rue des Prairies 39100 Dole - Tél. 03 84 82 96 91



Pourquoi le prix de l'eau varie-t-il d'une commune et d'un syndicat à l'autre ?

Il y a tout d'abord une explication technique.

◆L'eau contrairement à l'électricité coûte très cher à transporter, elle doit être produite près de son lieu de consommation.

◆Les ressources en eau peuvent être variable d'une commune à l'autre. Là, on ne disposera que d'une eau de surface, pour laquelle il faut construire et exploiter une petite retenue d'eau et une petite usine de traitement complet, ailleurs il faudra capter dans une nappe souterraine très profonde.

◆L'habitat dispersé conduit à devoir poser parfois un kilomètre de canalisations pour un seul abonné !

◆La géographie des lieux (topographie) impose des stations de surpression dans certain cas (pour aider l'eau à circuler dans les canalisations) et des réducteurs de pression dans d'autres cas (pour que vous puissiez ouvrir votre robinet sans inonder votre cuisine !).

◆Ces considérations techniques sont loin d'être négligeables. Le coût de production, de traitement et de transport de l'eau potable peut être multiplié par 15 suivant les communes.

Une explication financière.

L'amortissement des travaux (remboursement des emprunts nécessaires aux installations) constitue une autre explication de la variation du niveau des prix. Certaines installations sont aujourd'hui entièrement payées et n'ont plus d'incidence sur les coûts du service des eaux, ce qui n'est pas le cas d'autres plus récentes ? Parmi les anciennes installations, certaines ne correspondent plus aux besoins.

Le contrôle sanitaire de l'eau

L'eau du robinet est le produit alimentaire le plus rigoureusement contrôlé. En France, elle doit obligatoirement répondre aux instructions définies par le Ministère de la Santé et être conforme à des normes très précises valables pour l'ensemble de l'Europe.

Elle fait l'objet de contrôles très réguliers, effectués par le DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale) pendant sa production et sa distribution. L'exploitant est, par ailleurs, tenu de surveiller en permanence la qualité des eaux qu'il distribue, et met à la disposition de la DDASS les résultats de son autosurveillance.

Les paramètres analysés portent sur la qualité bactériologique des eaux, leur qualité organoleptique (odeur et saveur principale), leur composition naturelle, physique et chimique, ainsi que certaines substances indésirables et toxiques susceptibles d'être présentes comme les nitrates ou les hydrocarbures.

L'homme a besoin d'eau...

L'eau est le composant essentiel de notre organisme (70 %). Le corps humain élimine 2,5 litres d'eau par jour en moyenne. Pour son bien-être et sa survie, l'homme doit la renouveler à travers les boissons et les aliments.

L'eau chez vous

Le saviez-vous ?

Le Français utilise en moyenne 150 à 200 litres d'eau par jour et par personne.

Le prix de l'eau potable à domicile, hors coût de dépollution, est près de 1000 fois inférieur à celui de l'eau embouteillée.

Le prix moyen de l'eau en France reste deux fois moins élevé qu'en Allemagne et trois fois moins qu'en Hollande.

Halte aux fuites !

Rappel : 1 m³ = 1000 litres = 1000 kg = 1 tonne

Attention aux chasses d'eau !

Une chasse d'eau qui fuit, c'est 25 litres par heure, soit environ 200 m³ d'eau perdues par an.

Fermez bien vos robinets

Le goutte à goutte c'est 4 litres/heure soit 35 m³ par an.

Douche ou bain ?

Pour un bain, on utilise 100 litres d'eau environ.

Pour une douche, 50 litres. A vous de choisir !

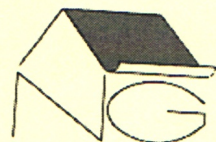
Une chasse d'eau consomme environ 11 litres.

Un lave-linge de 5 kg environ 130 litres.

Un lave-vaisselle environ 80 litres.

Surveillez votre compteur, il détecte les fuites invisibles.

J. PUTELAT
avec l'autorisation
du Président du Syndicat



Noël
GRESSET

Isolation extérieure
Couverture -Zinguerie

Les Rivières
39400 MOREZ

Tél. 03 84 33 30 74 (dom.)
Tél. 03 84 33 10 08 (atelier)

La chasse à Prémanon (suite)



Notre article, sur le précédent bulletin municipal a suscité quelques interrogations auxquelles nous répondons bien volontiers.

Comment est gérée la chasse à Prémanon ?

À Prémanon, comme dans beaucoup d'autres communes de notre région, a été créée une A.C.C.A. (association communale de chasse agréée). Celle-ci est locataire, à titre gratuit, du droit de chasse sur le territoire de la commune. Cette A.C.C.A. fait partie avec d'autres communes du canton, de l'A.I.C.A. (association intercommunale de chasse agréée) de Morez. Le Président actuel de l'A.C.C.A. de Prémanon est M. Sylvain Lamy-Quique qui demeure Chemin de Félie à Prémanon - Les Rivières. Le prélèvement d'animaux est réglementé par les Autorités Préfectorales, par la Direction Départementale de l'Agriculture et par la Fédération des Chasseurs.

Quels sont les endroits où nous pouvons rencontrer des chasseurs ?

Très difficile de répondre à cette question. En effet, on distingue trois zones qui sont : la réserve, où parfois l'acte de chasse est autorisé, les propriétés suisses, zone de chasse privée et le reste du territoire communal que se partage plusieurs équipes.

1- la réserve

Sa particularité est d'être contiguë à la réserve de Longchaumois. Elle représente une superficie de 300 hectares (soit environ 12% de la superficie totale de la commune). Elle est située sur les massifs du Mont Fier et des Rochers de Pella. Sans entrer

dans les détails, les limites sont les suivantes : Combe Berthod, Chemin des Rondottes (sous le Mont Fier), partie du chemin des Maquisards (maison Jouet à maison Marchand), chemin de la Rossette (jusqu'à l'ancien dépôt d'ordures ménagères), route forestière de la Croix de la Teppe jusqu'à la limite avec la commune de Longchaumois (près du chalet ONF). Elle est balisée par des pancartes rouges ou jaunes, portant l'indication "réserve de chasse". Vous pouvez parfois y rencontrer des chasseurs : lors de battues administratives ordonnées par l'administration pour délocaliser le gibier qui provoque des dégâts ou lors de chasse (individuelle) au chamois, pour réduire la population qui est importante dans ces secteurs, toujours dans le but de limiter les dégâts ou pour éviter la dégénérescence de ces animaux. La chasse en réserve reste très marginale.

2- les propriétés suisses

Un peu d'histoire de France pour mieux comprendre. Lors de la signature du traité des Dappes, les communes suisses qui étaient propriétaires de terrain sur le secteur du Tabagnoz (jusqu'à la limite du département de l'Ain) ont conservé leur droit de propriété. Une petite partie du territoire de la commune de Prémanon est donc propriété de communes suisses, lesquelles louent ces terrains à une association de chasse privée. Nous ne pouvons donner aucune explication quant à son organisation.

3- les autres zones

Celles-ci ont été attribuées à quatre groupes de chasse :

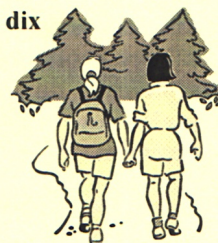
- 1ère zone : les Arcets, la Combe Berthod,
- 2ème zone : le Goulet, le Bief de la Chaille, les Crottes,
- 3ème zone : le Bois de Ban, les Pessettes, le Boulu,
- 4ème zone : les Tuffes, le Massacre.

Chacune de ces équipes a à sa tête un responsable. Il est évidemment très difficile de donner des lieux très précis d'action de chasse compte tenu du déplacement du gibier, de la météo, ou d'autres critères, mais il est possible de se renseigner auprès des personnes compétentes si nécessaire.

En conclusion

D'une manière générale, les déplacements sur les routes et chemins ne posent aucun problème. Toute personne dotée d'un certain bon sens, évitera de se promener en plein bois les jours de chasse. Nous voudrions rappeler que la période de chasse, à Prémanon, est relativement courte : de début septembre au 15 novembre, avec quelques jours supplémentaires en novembre et décembre si la neige le permet (la chasse de certaines espèces est autorisée jusqu'à dix centimètre de neige). Également, le mercredi est le jour où tout acte de chasse est interdit.

Il reste donc plus de dix mois par an aux promeneurs pour profiter pleinement de la merveilleuse nature qui nous entoure.



Gérard BEGRAND

Vêtements ODLO



Serge Bussod

PREMANON SPORTS

ETE - HIVER au centre du village
Location - Vente Matériel de ski
Vêtements
Tél. 03 84 60 78 88

**SALOMON
BRIKO
COLUMBIA
TRESPASS**

Le Ski-Joring est un dérivé de la pulka scandinave.

Le ou les chiens devaient tirer une barquette utilisée pour la chasse et donc ramener le gibier.

Il y a une dizaine d'année, les spécialistes de la pulka scandinave ont pratiqué le ski-joring pour les entraînements de vitesse des chiens. Aujourd'hui, c'est une discipline reconnue par la Fédération Européenne (ESDRA) et par la Fédération Internationale (IFSS).

Plus pratique, parce que nécessitant moins de matériel, les épreuves de ski-Joring sont beaucoup plus rapides que



celles de pulka. Le chien ou les chiens sont liés directement avec le skieur. Cela permet bien évidemment de gagner en vitesse.

En évoluant sur la vitesse, les pratiquants ont aussi évolué sur les races de chiens. Le Greyster est un croisement de braque allemand et de lévrier norvégien. Nettement plus performant, nous pouvons atteindre des pointes au départ de près de 60 km/h.

Plus rapide, donc plus spectaculaire, cette discipline attire des milliers de spectateurs aux abords des pistes.

Le **VTT-Joring** est le cousin estivale du Ski-Joring.

En effet, l'été, nous préparons les chiens en les attelant au VTT. Petit à petit, cette nouvelle discipline est née en compétition et procure des sensations différentes.

Très spectaculaire, le public et les médias apprécient la complicité qui règne entre le maître et son chien.

On recense des courses sur terre dans presque toutes les régions de France.

Alexandre a quelques titres à son actif en Ski-Joring : Vice-Champion du monde 2001 à Fairbanks (Alaska) en individuel et par équipe, Champion de France 2002, vainqueur de la Pirena 2001 et 2002 (Course à étapes de 15 jours en Espagne).

En VTT-Joring : Champion de France 2002, 3^{ème} aux Championnats d'Europe 2002 à SPA (Belgique), sélectionné aux Championnats du Monde 2002 à Ravenna (Italie).

Malgré l'accident qui a coûté la vie à Lungaïak lundi 18 novembre 2002 sur les chemins de notre commune et lors d'un entraînement, Alexandre et Dénali (le fils de Lungaïak) vont répondre aux rendez-vous sportif de la saison. « Le nombre de compétitions sera diminué, Dénali est encore jeune donc il faudra le ménager. » Néanmoins, Alexandre s'est engagé auprès des enfants de l'école primaire. Les enfants vont pouvoir suivre les déplacements du couple lors de leurs courses à l'étranger. « Je me suis engagé à envoyer des cartes, des e-mails et à téléphoner au enfants lors de mes déplacements. Nous pourrons ainsi travailler sur le projet d'école car je leur ferai des rapports sur la géographie, le climat et la culture de ces pays. » Les enfants ont déjà eu une petite présentation le vendredi 22 novembre et seront régulièrement visités par Alexandre pour faire un point géographique. L'Italie, l'Espagne, la Finlande, l'Allemagne... et bien-sûr la France et ses massifs montagneux seront au programme. Les enfants sont très motivés pour travailler sur ce projet et préparent avec intérêt des quantités de questions. A suivre....



*A votre service
depuis 35 ans*

Envie de nature, de fraîcheur, sur deux points de vente, la **Pisciculture de Rivières** vous attend *tous les jours du 1er juillet au 31 août* pour pêcher la truite (matériel fourni). **Produits de fabrication artisanale :** filet fumé, rillettes de truite, œufs de truite. **Transformation** des produits de notre fabrication dans un laboratoire aux normes CEE. **Vente au détail** toute l'année. Possibilité d'expédition.

**Pisciculture des
Rivières**

**Les Rivières
39400 Prémaman
Tél. 03 84 33 01 24
Les Planches près d'Arbois
Tél. 03 84 66 00 91**

État civil

NAISSANCES

BENOIT GUYOD Léa née le 13 mars 2002 à Nyon (Suisse)
 PRUVOT Edgar né le 18 mai 2002 à Nyon (Suisse)
 BAMAS Tristan né le 10 juillet 2002 à Saint Claude
 BOUVRET Adeline née le 17 août 2002 à Saint-Claude
 DELPIERRE Maël née le 10 octobre 2002 à Dijon
 DELPIERRE Kevin né le 10 octobre 2002 à Dijon
 DUBOZ Charly né le 7 novembre 2002 à Saint Claude
 BAILLY-SALINS Marie née le 28 décembre 2002 à Besançon
 GOULEY Romuald né le 30 décembre 2002 à Saint-Claude

MARIAGES

VINCENT Loïc et MOREL Marilyne 24 août 2002
 EVROUX Christophe et GELY Nadia 28 septembre 2002
 OMETINCK Frédéric et GRONNIER Florence 5 octobre 2002

DÉCÈS

ARBÉY Maurice 23 août 2002 à Prémamanon
 BUFFARD Patrick 3 novembre à Saint-Claude
 COUSIN Alex 8 décembre à Fort du Plasne

PATINOIRE DU HAUT JURA OUVERTE TOUS LES JOURS

De samedi 21 décembre au dimanche 04 mai 2003

Pendant les vacances scolaires

Ouvert tous les jours
 De 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
 Nocturne le mardi et le vendredi
 Non-stop jusqu'à 22 h

Hors vacances scolaires

Ouvert tous les jours sauf le mardi
 De 14 h à 19 h
 (matin sur réservation pour les groupes)
 Nocturne le vendredi non-stop jusqu'à 22 h

Renseignements, tarifs et réservations
 03 84 60 77 39 - 03 84 60 77 09

École de Prémamanon

A la rentrée scolaire, l'école de Prémamanon comptait 85 élèves répartis comme suit :

Maternelle : Carinne BUZER

Tout petits 10 élèves
 Petits 5
 Moyens 10
 Soit un total de 25 élèves

Grande section-Cours élémentaire : Edith CLOSSET

Grande section 9
 Cours élémentaire 12
 Soit un total de 21 élèves

CE1 - CE2 : Anne-Laure NUYARD

CE1 11
 CE2 10
 Soit un total de 21 élèves

CM1 - CM2 : Céline ROSSET et Mireille PHILIBERT

CM1 7
 CM2 11
 Soit un total de 18 élèves

Le projet d'école a pour thème cette année :

L'art dramatique

1^{er} intervenant : G. Dalton avec un spectacle musical
 2^e intervenant : D. Comby de la Troupe des Chercheurs d'Air qui commenceront les jeudis 7-14-21 novembre (3 fois une heure), avec les 4-10 ans par niveau, travail centré sur la voix et l'espace sur scène.
 3^e intervenant : le conteur C. Delval interviendra bénévolement.

Horaire de la garderie : 6h30 à 8h20 et de 16h15 à 18h15.

Calendrier des manifestations



Dates	Manifestations	Associations
25 et 26/01/2003	Ronde du Jura	
26/01/2003	Concours Alpin	Ski Club
01/02/2003	Concours Ski	Ski Club
09/02/2003	Ogni	Comité
16/02/2003	Transjurassienne	
22/02/2003	Concert Printemps	Chorale
23/02/2003	Produits régionaux	Comité
08/03/2003	Carnaval	Comité
16/03/2003	Tarot	Comité
30/03/2003	Concours Ski	Ski Club
29/05/2003	4ème Tour pédestre Jura et Pays de Gex	
21/06/2003	Feux de la St Jean Fête de la musique Concours pétanque	Chorale Comité
Du 01/07 au 10/07	Festival du Rire	Festival du Rire
13/07/2003	Fête nationale	Comité
27/07 au 03/08	Exposition livre polaire	Association PEV
10/08/2003	Vide Grenier/Produits régionaux	Comité
16 et 17/08/2003	Fête patronale	Chorale/Comité
12,13 et 14/09/2003	Tournoi Curling	Club Curling

HERVE

BALLAND
ALPIN SKIS FOND

LOCATION, VENTE, ACCESSOIRES

LES JOUVENCELLES
39 220



PREMANON, LES ROUSSES

TÉL/FAX: 03 84 60 76 50

E-mail: h.ballandski@WANADOO.FR